



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 14/12/2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 14/12/2015	N° d'enregistrement 2015-0718
--	---	---

1. Intitulé du projet

RD 132 - RUMILLY
Reconstruction de l'ouvrage n°2060

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Département du Pas-de-Calais

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale DAGBERT Michel, Président

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7 a)	Pont d'une longueur de 7.30m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Reconstruction de l'ouvrage permettant le franchissement de l'Aa par la RD 132 à RUMILLY, après démolition de l'ouvrage existant constitué d'une travée indépendante à poutres métalliques et de voûtains en maçonnerie, reposant sur des culées en maçonnerie.

4.2 Objectifs du projet

Plusieurs inspections ont été réalisées sur cet ouvrage en 2002, 2007 et 2012.

Elles ont mis en évidence d'importants désordres affectant les maçonneries.

La gravité de ces désordres structurels (corrosion très avancée du tablier, fractures sur le mur de front, disjointoiements des appuis) est de nature à compromettre à plus ou moins long terme la stabilité du franchissement qu'il convient de reconstruire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet de reconstruction consiste en la réalisation d'un ouvrage de type cadre fermé préfabriqué partiellement (piédroits, dalles, murs en retour), et posé dans le lit de la rivière après purge du sol porteur.

Ces travaux seront réalisés au moyen d'un batardeau.

Les poutres et les voûtains seront démolis, et les culées seront arasées jusqu'au niveau inférieure de la purge.

Le cadre présente une ouverture droite de 5.50m correspondant à une longueur biaise de 7.27m.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet n'engendre pas d'augmentation du trafic puisque le nouvel ouvrage offre le même nombre de voies que celui existant.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur biaise de l'ouvrage (entre nu extérieur des piédroits)	7.27m
Profil en travers sur l'ouvrage :	
- chaussée (1 voie)	1 x 4.00m
- trottoirs	2 x 1.00m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RUMILLY (62)
RD 132 - Rue de Beaussart

Coordonnées géographiques¹

Long. 02 ° 00' 53 " E

Lat. 50 ° 34' 36 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain du Département du Pas-de-Calais (RD 132)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Document d'urbanisme sur la commune : Règlement National d'Urbanisme (RNU)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/elude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à l'intérieur de la ZNIEFF de Type 2 "la Haute Vallée de l'Aa et ses versants en amont de Remilly-Wirquin" et en limite de la ZNIEFF de Type 1 " la haute Aa et ses végétations alluviales entre Remilly-Wirquin et Wircquinghem"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rumilly est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels de type inondation et un Plan de Prévention des Risques Naturels de type inondation par ruissellement et coulée de boue.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux zones Natura 2000 les plus proches se situent à 14km et 15km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront évacués soit sur le site de recyclage soit en décharge agréée selon la nature des matériaux
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, la présence du pont ne perturbera pas la continuité écologique et piscicole de l'Aa. L'impact majeur de l'ouvrage réside dans sa phase chantier. Pour ce faire, les travaux intervenant directement au niveau du lit mineur de l'Aa seront réalisés dans la période comprise entre le 15 juin et le 15 octobre conformément aux recommandations de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu Aquatique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation routière sur la RD132 est source de bruit. Toutefois s'agissant de la reconstruction du pont existant, il n'y aura pas d'augmentation du trafic. Le niveau sonore ne sera donc pas modifié par le projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation routière engendre des polluants dans l'air. Ces rejets ne s'ajoutent pas aux rejets actuels puisque le trafic routier ne sera pas modifié par le projet.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les poutres métalliques et les maçonneries de l'ouvrage existant présentant d'importants désordres structurels, il est nécessaire de procéder à la reconstruction de l'ouvrage.

Le projet de reconstruction permet d'améliorer les caractéristiques mécaniques de l'ouvrage mais aussi les caractéristiques routières de la voie portée (une chaussée de 4.00m au lieu de 3.30m).

Un dossier déclaration au titre de la loi sur l'eau conduit à ce que les aménagements n'auront pas d'impact hydraulique sur l'Aa et permettront d'un point de vue qualitatif la conservation de la continuité écologique et piscicole de celle-ci.

Pour ces raisons, nous estimons que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

B. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres ou minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Notice descriptive des travaux
Annexe 7 : Étude pour dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (non publié)

9. Engagement et signature

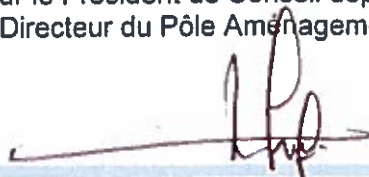
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **ARRAS**

le, **26 NOV. 2015**

Signature

Pour le Président de Conseil départemental
Le Directeur du Pôle Aménagement Durable



Jean-Luc DEHUYSSER



Pas-de-Calais
LE DEPARTEMENT

DIRECTION DE LA MODERNISATION
DU RESEAU ROUTIER

SERVICE DES OUVRAGES D'ART

RD132 - RUMILLY

Reconstruction de l'ouvrage n°2060

franchissant l'Aa

PLAN DE SITUATION

D.M.R.R / OA

ENTREPRISE

O. LANOIX
CHEF de SERVICE
ARRAS le :

R. DACHY
DIRECTEUR de la D.M.R.R
ARRAS le :

N° de PIECE

1

Plan de situation

ECHELLE(S)
Sans

DATE
Mars 2015

OA n°2060

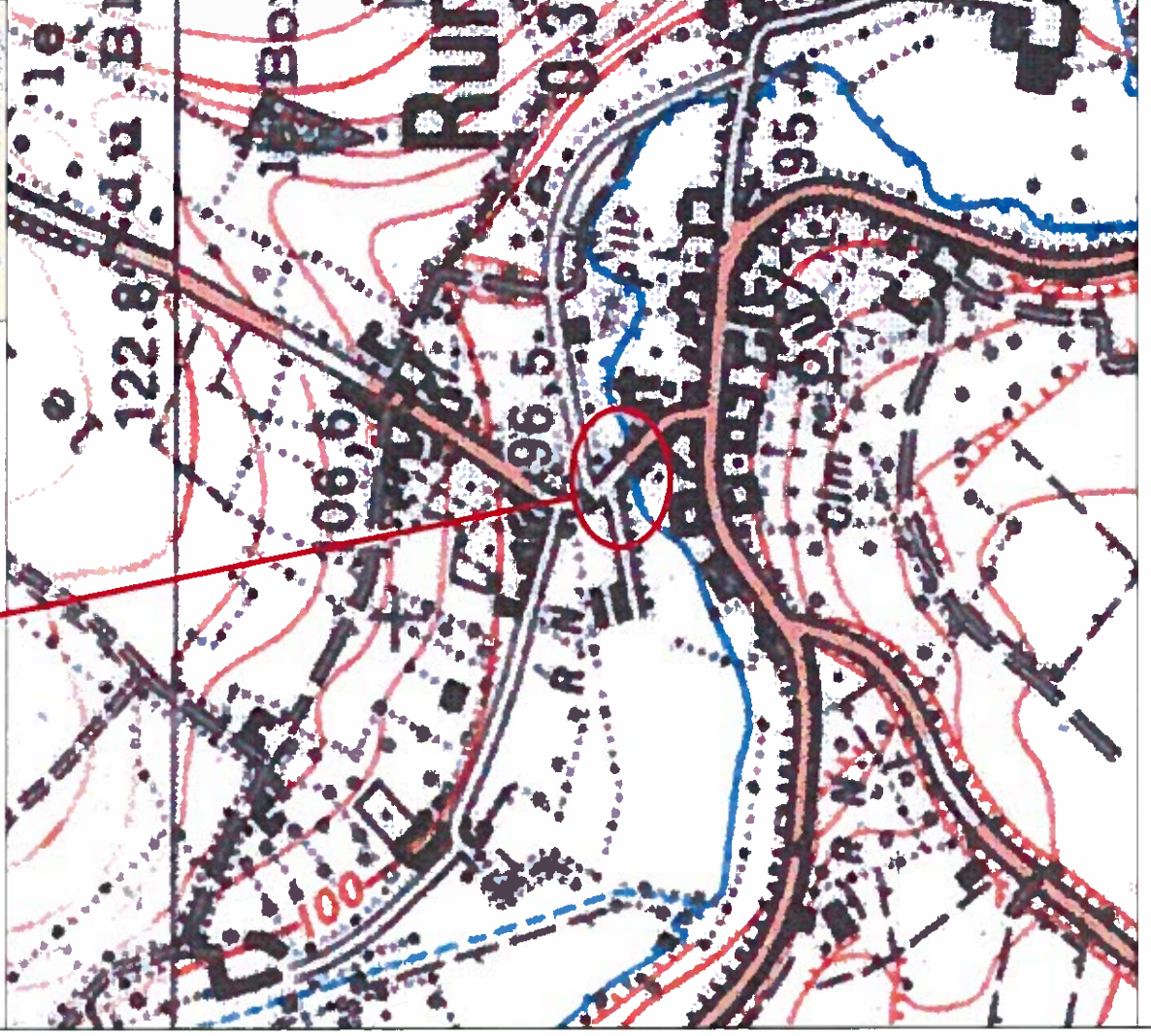




Photo n° 1



Photo n° 2

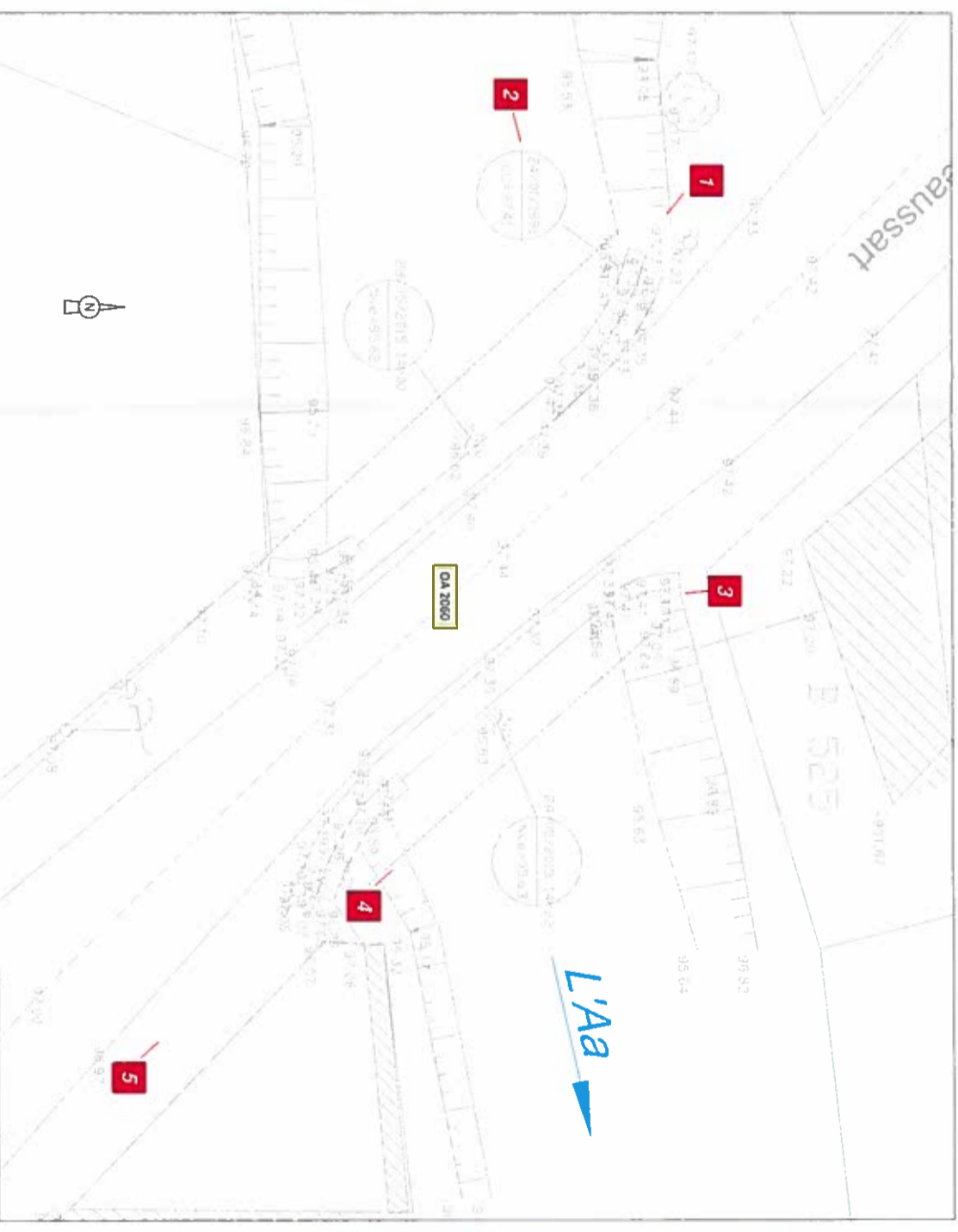


Photo n° 3



Photo n° 4



Photo n° 5



DIRECTION DE LA MONUMENTISATION
DU RESCAU ROUTIER
SERVICE DES OUVRAGES D'ART

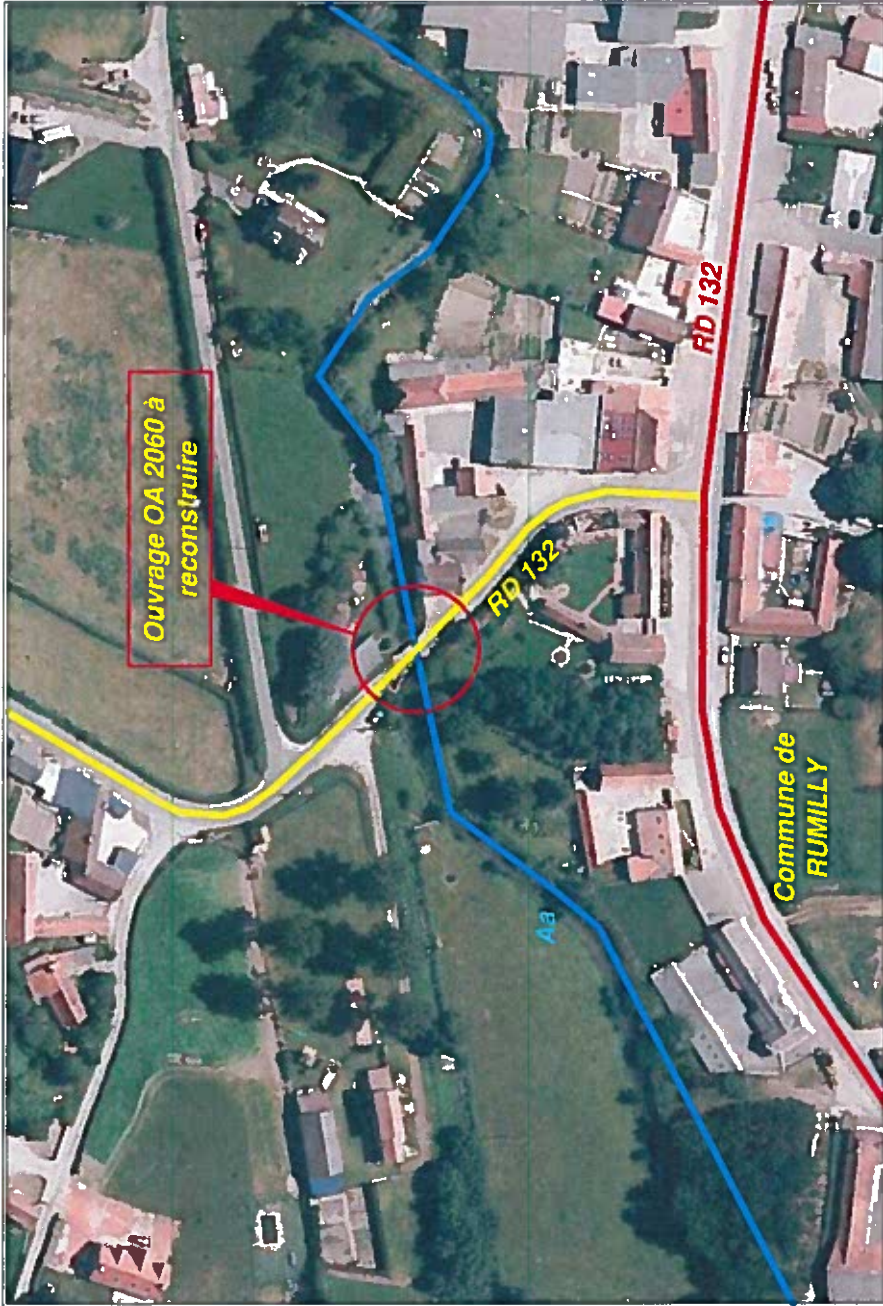
RD132
RUMILLY
Reconstruction du pont de Rumilly
OA 2060

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

D.M.R.R / OA ENTREPRISE
O. LANDIX
CHEF DE SERVICE
ARRAS le : R. DACHY
DIRECTEUR DE LA DARS
ARRAS le :

OA 2060 N° de PIÈCE
ECHOIÉ(S)
1/100
DATE
Septembre 2013
3

Le plan de gestion durable de l'art "Les Monuments historiques et ouvrages d'art" (L'AA) est un document de travail et n'a pas de valeur juridique.



s:\pole_ameénagement_durable\dmr\1300\Bureau_maintenance_ouvrages_d'art\opérations\rd132_0a2060_rumilly\études\diaster_cas_por_cas

DIRECTION DE LA MODERNISATION
DU RESEAU ROUTIER

SERVICE DES OUVRAGES D'ART



**RD132
RUMILLY**

-- --

**Reconstruction de l'OA 2060
à Rumilly**

-- --

Vue aérienne

D.M.R.R / OA		ENTREPRISE
O. LANOIX CHEF de SERVICE ARRAS le :	R. DACHY DIRECTEUR de la D.M.R.R ARRAS le :	

OA 2060	N° de PIÈCE 5
ECHELLE(S)	DATE juillet 2015

**Département
du Pas de Calais**

**Direction de la Modernisation du
Réseau Routier**

**Service
des Ouvrages d'Art**



**RD 132 - RUMILLY
RECONSTRUCTION DE L'OA 2060
SUR L'AA**

6-NOTICE DESCRIPTIVE

RD 132 - RUMILLY

RECONSTRUCTION DE L'OA 2060 SUR L'AA

La présente notice concerne la reconstruction de l'ouvrage n° 2060 portant la RD 132 au franchissement de la rivière « l'Aa ».

I. DESCRIPTION DE L'EXISTANT

a) Données générales

Le franchissement, objet du présent dossier, se situe au PR 16+214 de la RD 132, route classée en 3^o catégorie, assurant la liaison entre RUMILLY et THIEMBRONNE.

Le trafic relevé à proximité du franchissement (PR 6) est de 281 véhicules/j dont 12.1 % de poids lourds en 2006.

L'ouvrage se situe 100m après le carrefour en T formé par la RD148 et la RD132. La section routière de la RD 132 sur Rumilly présente une chaussée de largeur variable oscillant entre 5.00m et 4.00m en section courante, et se rétrécissant à 3.30m au droit de l'ouvrage.

Le bâti est par endroit assez proche de la chaussée.

La brèche franchie de l'ordre d'une dizaine de mètres est constituée par le cours d'eau l'Aa.

b) Ouvrage existant



L'ouvrage est constitué d'une structure métallique composée de deux poutres principales, d'entretoises et de longerons métalliques de sections modestes, entre lesquelles reposent des voutains en briques.

Aucun document d'exécution n'a pu être retrouvé sur la constitution de l'ouvrage.

Ce pont offre une ouverture biaise de 6.30m et présente un biais important de l'ordre de 68 grades. Le tablier est encastré sur des culées à mur de front en maçonnerie de briques. Les remblais contigus sont tenus par des murs en retour légèrement incurvés surmontés par un muret en briques coiffé d'un couronnement en béton.

L'ouvrage dégage un tirant d'air d'environ 1,10 m sur le cours d'eau (niveau d'eau au 28/05/2015).

Le franchissement actuel présente une largeur utile de 4.65 m comportant une chaussée de 3.30 m et deux trottoirs de 0,675m bordés par deux garde-corps rivetés type village se terminant en vis-à-vis des murets d'extrémité en briques.

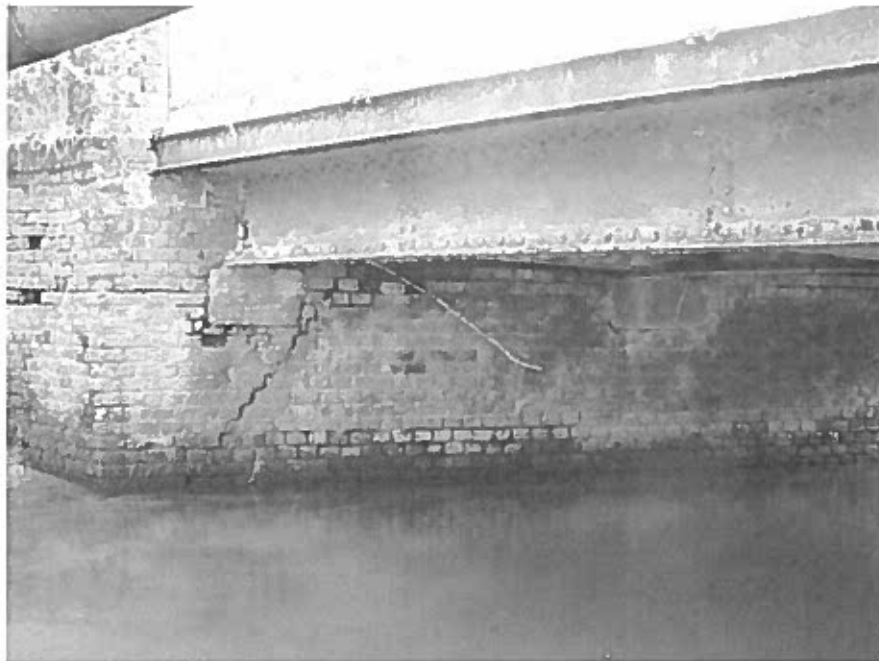
c) Etat de l'ouvrage

Plusieurs inspections ont été réalisées sur cet ouvrage :

- inspection détaillée par le Service des Ouvrages d'Art du Département le 28 juillet 2002
- une inspection des appuis le 12/11/2007
- une visite des appuis immergés et bathymétrie le 09/06/2012

Ces inspections ont mis en évidence d'importants désordres affectant les maçonneries.

La gravité de ces désordres structurels (corrosion très avancé du tablier, fractures sur le mur de front, disjointoiements des appuis) est de nature à compromettre à plus ou moins long terme la stabilité du franchissement qu'il convient de reconstruire.



II. PROPOSITION DE RECONSTRUCTION

Le projet de reconstruction doit intégrer diverses contraintes naturelles et fonctionnelles.

a) Contraintes naturelles

Au titre des contraintes naturelles, le projet doit tenir compte tant pour l'exécution des travaux que pour la structure définitive de la nature de la brèche (cours d'eau).

Compte tenu du bâti présent à proximité de l'ouvrage, il n'est pas possible d'allonger l'ouvrage de manière à s'affranchir de travaux dans le cours d'eau.

Une intervention dans le lit du cours d'eau au moyen d'un batardeau s'avère donc nécessaire pour la reconstruction de ce pont. Elle se fera par un ouvrage de type cadre fermé avec éléments préfabriqués qui permettra de limiter dans le temps l'intervention dans le lit de la rivière.

L'ouverture droite sera légèrement allongée et le tirant d'air augmenté ce qui améliorera le débit capable de cet ouvrage hydraulique.

Conformément à l'avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer chargée de la Police de l'eau, il sera procédé à une déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Pour l'étude de l'ouvrage, il a été procédé en juin 2015 à un lever topographique du terrain et des reconnaissances de sol sont programmées courant octobre 2015 tant pour apprécier l'influence de l'ouvrage existant que pour dimensionner les nouvelles fondations.

b) Contraintes fonctionnelles

Bien que l'itinéraire soit de 3^e catégorie, la présence du bâti proche de la route ne permet pas le respect des caractéristiques minimales du profil en travers hors agglomération fixées par la 4^{ème} commission de juin 2010. Le profil en travers sur l'ouvrage se composera d'une chaussée de 4.00m de largeur et de deux trottoirs de 1.00m.

Il est proposé de mettre un dispositif de type garde-corps village similaire à celui existant.

c) Contraintes d'exécution

La reconstruction de l'ouvrage nécessite la coupure de la circulation et la mise en place d'un itinéraire de déviation.

Une enquête réseau a été réalisée. Si nécessaire les réseaux seraient déplacés pour permettre la reconstruction de l'ouvrage. Les travaux étant réalisés dans l'intérêt du domaine public, les déplacements éventuels seront à la charge des concessionnaires.

L'ouvrage est cerné des deux cotés par des canalisations situées à 1.00m environ du tablier existant (une canalisation d'adduction d'eau et une canalisation d'eau pluviale a priori).

d) Méthodologie de reconstruction

- A. Mise en place d'un batardeau autour de l'ouvrage (à réaliser depuis l'ouvrage existant)
- B. Démolition du tablier et arasement des culées au niveau
 - Démolition du corps de chaussée de l'ouvrage et des voutains en briques
 - Démolition de la partie haute des culées jusqu'aux semelles inférieures des poutres métalliques principales
 - Dépose de l'ouvrage métallique à la grue
 - Démolition des appuis en maçonnerie jusqu'à la cote + 93.220m
 - Récupération des produits de démolition à partir d'une grue ou pelle à bras long disposée en sommet de berge
- C. Purges du fond du lit en place sur 80cm
- D. Construction du cadre préfabriqué
 - Pose des piédroits préfabriqués
 - Clavage de la partie centrale
 - Pose des dalles préfabriquées sur les piédroits
 - Clavage longitudinale des dalles
 - Pose des murs en retour préfabriqués et remblaiement.
- E. Reconstitution du lit de rivière
- F. Démontage du batardeau

III. OUVRAGE PROJETE

L'ouvrage projeté pour la reconstruction du franchissement est un cadre fermé biais à 65 grades, constitué d'éléments préfabriqués (piédroits, dalles, murs en retour).

Le cadre présente une ouverture droite de 6.00m et une longueur biaise de 6.73m.

La largeur droite de l'ouvrage permettra d'inscrire un profil en travers comprenant :

- une voie de 4.00m
- deux trottoirs de 1.00m.

Les principaux équipements du tablier sont constitués d'une étanchéité bicouche en asphalte coulé, d'un revêtement routier en enrobés de 8 cm d'épaisseur, de dispositifs de retenue de type garde-corps village fixés sur une longrine.

L'épaisseur du nouveau tablier estimé à ce stade de l'étude à 0,35m est plus faible que celui existant.

Les plans de l'ouvrage (plan de situation, plan d'implantation et coupes) sont annexés au présent dossier « cas par cas ».

IV. DELAI

Le délai d'exécution des travaux est évalué à 5 mois.

